Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_032-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Kévin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Annick PORTES
- Mme Claudia GAUVIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE

Monsieur Thierry DE LA FOURNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2026/032 – APPROBATION DE L'OPERATION DE LA REFECTION DES SANITAIRES DU BATIMENT D DE L'ECOLE DEBUSSY ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ANNEE 2026

Présents : 25 **Représentés** : 08 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_032-DE

La ville de Dinard souhaite être accompagnée dans les dépenses de son projet par un cofinancement de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). La présente délibération a pour objectif d'autoriser cette demande de subvention de DETR pour l'année 2026 dans le cadre de l'opération de réfection des sanitaires du bâtiment D de l'école Claude Debussy.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 novembre 2025 du Préfet d'Ille-et-Vilaine fixant l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances investissement » en date du 9 février 2026 ;

Considérant la demande des services de la Préfecture depuis 2023 d'exiger une délibération du Conseil Municipal pour présenter une demande de subvention de DSIL ou de DETR ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'adopter le projet de cofinancement du projet de réfection des sanitaires du Bâtiment D de l'école Debussy.

Cette opération relève du point 1/A/, Bâtiments scolaires, éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Article 2 : d'approuver le plan de financement estimatif relatif à la réfection des sanitaires du Bâtiment D de l'école Debussy comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Réfection des sanitaires du Bâtiment D de l'école Debussy

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Honoraires de maîtrise d'œuvre	10 012,92 €	**Aides publiques souhaitées :**		
		DETR	27 850,48 €	**30 %**
LOTS 1-2 – Gros-œuvre et couverture	16 324,00 €			
LOTS 3-4-5-6-7 – Menuiseries intérieures et extérieures, serrurerie, cloisons, isolation, plafonds, peinture	30 227,50 €			
LOTS 8-9 – Plomberie, Ventilation, Électricité courants forts	13 750,50 €	**Participation Ville de Dinard**	64 984,44 €	**70 %**
LOT 10 - Étanchéité	22 520,00 €			
TOTAL	**92 834,92 €**	**TOTAL**	**92 834,92 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_032-DE

Article 3 : de solliciter une subvention de l'État pour l'exercice 2026, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le projet susmentionné au taux de 30 % soit 27 850,48 € HT, dans le cadre des opérations éligibles de la catégorie des Bâtiments scolaires.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance — Le Maire

Thierry DE LA FOURNIERE — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 06 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 06 MARS 2026